



## CONSEIL MUNICIPAL DU 14 avril 2020

**Présents** : Fabrice LONGEFAY, Andrée GAUTHIER, Martine MORION, Maurice MEGARES, Laurent METGE-TOPPIN

**Excusés** :

Sylvie JAMBON a donné pouvoir à Fabrice LONGEFAY  
Emeric FORESTIER a donné pouvoir à Fabrice LONGEFAY  
Martin TRESCA a donné pouvoir à Andrée GAUTHIER  
Catherine CHAMONARD a donné pouvoir à Andrée GAUTHIER  
Pascal FAYOLLE a donné pouvoir à Martine MORION  
Nadine GONIN a donné pouvoir à Martine MORION  
Olivier BERTHET a donné pouvoir à Laurent METGE-TOPPIN  
Marie-Pierre BAROUX  
Yves MATHIEU

**Secrétaire de séance** : Maurice MEGARES

Fabrice Longefay, maire par intérim, donne lecture de l'extrait de l'ordonnance 2020-391 du 1/04/20 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19. Elle stipule que pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire, il est fixé au tiers, en lieu et place de la moitié, le quorum de membres nécessaires pour une réunion, non seulement de l'organe délibérant des collectivités et des groupements mais également des commissions permanentes et des bureaux des EPCI à fiscalité propre. Le quorum de l'ensemble de ces instances s'apprécie en fonction des membres présents, mais aussi représentés, à savoir en intégrant les procurations. Elle prévoit par ailleurs que les membres de ces instances peuvent être porteurs de deux pouvoirs, contre un seul avant le confinement.

Fabrice Longefay indique que Marie-Pierre Baroux a envoyé un mail pour désapprouver cette réunion en cette période de crise sanitaire et que cette dernière aurait pu se tenir par visioconférence.

Fabrice Longefay précise que cette réunion du conseil municipal a été imposée par la préfecture. Concernant la visioconférence, il dit que c'était une possibilité et que la chose a été envisagée mais que la visioconférence ne fonctionne que si le débit internet est d'une qualité suffisante et que si tout le monde est équipé, ce qui n'était pas le cas pour tous les élus.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du conseil municipal du 5 Mars 2020.

### **1 Maintien ou non des fonctions d'adjoint au Maire de Monsieur Olivier Berthet après retrait de l'ensemble de ses délégations**

Fabrice Longefay rappelle qu'Yves Mathieu a donné sa démission de sa fonction de maire le 27 mars dernier et que la Préfecture l'a, sans plus attendre, nommé maire par intérim à compter du même jour.

Devant la situation préoccupante qui existe actuellement et les questions pressantes des Blacéens, il indique qu'il a de suite envoyé un mail aux trois autres adjoints pour les mobiliser afin que, les quatre adjoints se

mettent le plus rapidement possible au service des habitants de notre commune et de leur sécurité, alors que notre pays est confronté à une crise sanitaire inédite.

Martine Morion et Andrée Gauthier ont répondu de suite qu'elles seraient sur le pied de guerre et il les a remerciées.

Olivier Berthet n'a pas donné de réponse. De même, il n'a pas répondu à des mails envoyés par les services de la mairie. Inquiet pour la santé d'Olivier Berthet, Fabrice Longefay a alors pris de ses nouvelles et c'est là qu'Olivier Berthet lui a annoncé être en bonne santé et qu'il ne souhaitait pas répondre aux différentes sollicitations émanant de la mairie. Pensant qu'Olivier Berthet enverrait sa démission, il explique avoir attendu et ne voyant rien venir, Fabrice Longefay a pris la décision, tout en regrettant d'en arriver là, de lui supprimer ses délégations. En effet, devant la pandémie qui sévit actuellement, il s'avérait urgent et nécessaire qu'une personne ait la délégation de signature pour les finances, la vie économique, la voirie, l'érosion, les travaux, l'assainissement, l'urbanisme (délégations que détenait Olivier Berthet) si jamais Fabrice Longefay venait à être malade. De plus, il rappelle qu'Olivier Berthet avait déjà déclaré ne plus vouloir répondre aux sollicitations de la mairie sur la fin du mandat d'Yves Mathieu.

Olivier Berthet a fait savoir ce jour, par mail à la mairie, être satisfait de cette décision de Fabrice Longefay car il a perdu toutes motivations depuis plusieurs mois déjà.

Le fait de supprimer les délégations d'Olivier Berthet oblige le conseil municipal à se réunir aujourd'hui pour prendre position sur le maintien ou non d'Olivier Berthet dans ses fonctions d'officier d'état civil et d'officier de police judiciaire.

Fabrice Longefay remercie Andrée Gauthier et Martine Morion d'avoir accepté en cette fin de mandat cette surcharge de travail. Voilà comment les délégations ont été ventilées en plus de celles qu'elles avaient déjà :

Martine Morion : voirie, érosion, assainissement, travaux

Andrée Gauthier : Finances et vie économique, urbanisme, école et périscolaire

Le conseil municipal par onze voix pour et une abstention décide de ne pas maintenir Olivier Berthet dans ses fonctions.

## **2 Suppression du poste d'adjoint vacant**

Suite à la décision du conseil municipal de ne pas maintenir Olivier Berthet dans ses fonctions d'adjoint, Fabrice Longefay, maire par intérim propose de supprimer le poste de 4<sup>ème</sup> adjoint. Le nombre d'adjoints passerait donc à trois, jusqu'à l'élection du maire et des adjoints de la nouvelle équipe municipale élue le 15 mars 2020.

Il est précisé, qu'en tant que maire par interim, Fabrice LONGEFAY est comptabilisé dans le nombre d'adjoints. Le conseil municipal accepte à l'unanimité

## **3 Indemnité de fonction des adjoints**

Fabrice Longefay explique que suite à la réduction du nombre d'adjoints, il est nécessaire de délibérer sur les indemnités car le montant de l'enveloppe indemnitaire est modifiée. Il propose de maintenir le taux existant qui est pour chaque adjoint, de 16.50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Il est précisé que, bien qu'ayant toutes les responsabilités de maire, Fabrice Longefay, continue de toucher son indemnité d'adjoint et non celle de maire.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### **DIA :**

- Maison Route de la Tallebarde : Avis favorable

### **Questions diverses :**

#### **Marché rénovation école maternelle et création restaurant scolaire :**

Fabrice Longefay informe que la Préfecture a saisi le tribunal administratif pour demander l'annulation du marché de travaux. Deux lots sont mis en cause : les lots 2 et 3.

Concernant le lot 2 : La Préfecture indique que la liste des moyens techniques transmise par la société Horn correspond à une phase candidature et non à une phase offre.

Concernant le lot 3, deux offres avaient été reçues, la première a été jugée irrégulière car la visite sur site n'avait pas été faite et elle était obligatoire et la seconde a été jugée inacceptable car le prix était plus élevé que l'estimation.

La société ACE BTP, assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) de la commune a certifié que dans ce cas, il était possible de demander trois devis sans repasser par une consultation, ce qui a été fait. C'est ce qui nous est maintenant reproché par la Préfecture. L'AMO a commis une erreur car cette procédure ne peut être appliquée que dans le cas de candidature irrecevable ou d'offre inappropriée.

La commune a fait appel à un avocat spécialisé en marché public par l'intermédiaire de notre assurance. Le tribunal administratif propose de recourir à la médiation préalable avec la partie adverse ou d'entrer directement en procédure. La première possibilité avait été validée par Yves Mathieu, maire, après consultation des adjoints.

#### CCAS face à la crise sanitaire :

Martine Morion indique que Fabrice Longefay a souhaité une forte mobilisation du CCAS pour faire face à la crise sanitaire actuelle. Pour cela, les membres CCAS avec l'aide d'autres Blacéens volontaires qui se sont proposés spontanément, proposent d'effectuer les courses (denrées alimentaires, pharmacie), d'imprimer les attestations de déplacement pendant le confinement pour toutes les personnes seules et en difficulté. Elle informe également que le portage de repas à domicile s'effectue toujours pour ceux qui le souhaitent. De plus, elle indique que des appels téléphoniques réguliers sont passés aux personnes âgées ou en difficulté, vivant seules, avec ou sans famille proche, pour prendre de leurs nouvelles voire simplement rompre l'isolement. La chose n'est pas aisée car il faut réussir à trouver les coordonnées de chacun et c'est pour cette raison que des articles dans la presse, des affichages et des tracts dans les commerces et lieux médicaux de Blacé ont été déposés. Ces personnes ainsi que ceux qui en connaissent ne doivent donc pas hésiter à contacter le secrétariat de mairie pour demander de l'aide.

Martine Morion et Fabrice Longefay remercient les personnes du CCAS et les bénévoles volontaires pour leur dévouement.

#### Bénévolat face à la crise sanitaire :

Fabrice Longefay indique qu'un habitant a proposé son aide pour désinfecter les rues vers les commerces. Renseignements pris, il informe que les autorités de santé préconisent de ne pas utiliser de produits toxiques tels que la javel et de continuer à nettoyer ces espaces comme cela est fait habituellement. De plus, la Préfecture a indiqué que l'efficacité d'une désinfection des rues n'était pas prouvée. Fabrice Longefay informe avoir rappelé cet habitant pour lui transmettre ces informations, un message a été laissé sur son répondeur.

Andrée Gauthier en profite pour dire qu'il existe quatre domaines pour lesquels les personnes peuvent faire du bénévolat pendant cette crise : Aide alimentaire d'urgence, Garde exceptionnelle d'enfants, Lien avec les personnes fragiles isolées, Solidarité de proximité. Elle indique qu'un article retraçant ce sujet est disponible sur le site internet de la commune.

#### Cérémonie du 8 mai :

Suite à l'annonce du Gouvernement d'allonger la période de confinement jusqu'au 11 mai 2020, la cérémonie du 8 mai est annulée.

#### Centre de loisirs :

Andrée Gauthier informe qu'il pourrait y avoir un centre de loisirs ou une garderie pendant les vacances d'avril mais uniquement pour les enfants du personnel indispensable à la gestion de la crise sanitaire et qui pourrait être tenu par des bénévoles. La Présidente de l'Association des Familles a indiqué n'avoir eu aucune demande.

#### Fleurissement :

Martine Morion indique que les fleurs des jardinières de la commune seront plantées avec l'aide des bénévoles et des services techniques après le 15 mai, sous réserve des prochaines annonces du Gouvernement.

#### Personnel communal :

Fabrice Longefay informe que la grande majorité des agents de la commune a continué à travailler pendant le confinement. Les préconisations sanitaires leur ont été rappelées et il leur a été interdit de travailler côte à côte et à plusieurs dans un même espace.

#### Résidence Les Platanes :

Fabrice Longefay et Laurent Metge-Toppin indiquent que le compromis de vente de la résidence des platanes qui devait être signé fin février et ensuite début avril avec la maison de Blandine a été reporté pour différentes raisons. Il est rappelé que la commune n'intervient plus dans ce domaine car cette résidence est uniquement la propriété de l'EHPAD Courajod.

#### Coronavirus :

Fabrice Longefay indique que des masques réutilisables ont été commandés par la commune pour toute la population blacéenne et que l'on attend la livraison. L'équipe est en train de réfléchir sur le mode de distribution de ceux-ci pour respecter les règles sanitaires et d'interdiction de regroupement.

Levée de la séance à 15h15